

Envoi pour élections et votations

Distribution fiable du matériel de vote

Avec le produit «Envoi pour élections et votations», la Poste propose une offre qui prend en compte les exigences particulières inhérentes à la distribution du matériel de vote.

Offre de prestations

Conditions requises

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'utilisation de l'offre de prestations:

- Utilisation de l'enveloppe de transmission aller-retour certifiée
- Impression du code Datamatrix sur la carte d'électeur
- Affranchissement PP

Vous trouverez des informations complémentaires sur les critères évoqués dans les chapitres suivants du présent factsheet.

Élections et votations fédérales

Vous pouvez livrer le matériel de vote n'importe quel jour ouvrable de la semaine calendaire précédant le délai de distribution légal (semaine de dépôt). La Poste se charge de sa distribution fiable au cours de la semaine calendaire suivante (semaine de distribution). Le respect du délai légal est assuré.

Vous pouvez livrer les «envois pour élections et votations» non triés que vous déposez dans les centres courrier, centres logistiques et offices de distribution colis jusqu'à deux semaines avant la semaine de distribution au guichet des clients commerciaux.

Dans ce cas, le stockage est gratuit.

- Centres courrier: Eclépens, Härkingen, Zurich-Mülligen
- Centres logistiques / Offices de distribution colis: Genève, Givisiez, Vétroz, Ostermundigen, Bâle, Kriens, Gossau (SG), Untervaz, Cadenazzo

	Semaine de dépôt							Semaine de distribution						
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Dépôt des envois le lundi	●							●	●	●	●	●	●	●
Dépôt des envois le mardi		●						●	●	●	●	●	●	●
Dépôt des envois le mercredi			●					●	●	●	●	●	●	●
Dépôt des envois le jeudi				●				●	●	●	●	●	●	●
Dépôt des envois le vendredi					●			●	●	●	●	●	●	●

● Dépôt des documents pour élections et votations ● Distribution des documents pour élections et votations

Réglementation applicable aux jours fériés

- Si le vendredi de la semaine de dépôt est un jour férié, déposer les envois le jeudi au plus tard.
- Si le vendredi de la semaine de distribution est un jour férié, la Poste distribue les envois le samedi au plus tard.

Élections et votations cantonales et communales ou élections partielles

Vous pouvez également utiliser le produit «Envoi pour élections et votations» pour les élections et votations cantonales et communales ou pour les élections partielles. Par conséquent, il est possible de s'en servir pour envoyer le matériel de vote

dans le cadre de presque toutes les élections. Unique exception: expédition à l'étranger.

Pour l'envoi de documents lors d'élections et de votations cantonales et communales ou d'élections partielles, les durées d'acheminement des envois en nombre du Courrier B s'appliquent. Lors d'élections partielles, tenez compte des délais en vigueur dans votre canton pour l'arrivée des envois pour élections et votations chez les électrices et électeurs. Vérifiez le jour de livraison au moyen des durées d'acheminement des envois en nombre du Courrier B, afin qu'une distribution ponctuelle soit assurée.



Dépôt	Distribution
Lundi	Au plus tard le mardi de la semaine suivante
Mardi	Au plus tard le mercredi de la semaine suivante
Mercredi	Au plus tard le jeudi de la semaine suivante
Jeudi	Au plus tard le vendredi de la semaine suivante
Vendredi	Au plus tard le lundi en huit
Samedi	Au plus tard le lundi en huit

Réexpédition

S'il existe pour un destinataire une demande de réexpédition à une adresse inconnue des autorités électorales (réexpédition temporaire par exemple en cas d'absence pour congés, réexpédition définitive après un déménagement), la Poste distribue le matériel électoral à l'adresse en Suisse ou à l'étranger indiquée sur la demande de réexpédition.

Vérifiez toujours que votre fichier d'adresses est toujours à jour afin d'éviter les réexpéditions injustifiées, par exemple en cas de déménagement du destinataire dans une autre circonscription électorale ou à l'étranger. Les informations relatives à la gestion d'adresses se trouvent sur www.poste.ch/gestion-adresses.

Réexpédition à une case postale

Si le destinataire dispose d'une case postale et si cette mention manque dans l'adresse, les données manquantes seront automatiquement imprimées sur l'enveloppe. Ceci est nécessaire pour que la Poste puisse respecter l'offre de prestations et les délais légaux de distribution.

Prix

Les coûts d'expédition pour le produit «Envoi pour élections et votations» sont ceux des envois en nombre du Courrier B. Les adaptations des prix des envois en nombre du Courrier B s'appliquent automatiquement aux «Envois pour élections et votations». L'utilisation du produit «Envois pour élections et votations» n'est pas soumise à une quantité minimale.

Le format d'un «envoi pour élections et votations» est limité au format B5 au maximum (enveloppe de transmission aller-retour certifiée).

Si l'enveloppe de transmission aller-retour ou la carte de légitimation ne correspondent pas aux spécifications et aux normes de présentation de la Poste, le produit «Envoi pour élections et votations» ne peut pas être utilisé.

Format	Épaisseur	Poids	Prix de base	Supplément de poids
Jusqu'au format B5 (250 x 176 mm),	Jusqu'à 20 mm	1–100 g	CHF 0.60	CHF 0.01 par 20 g
		101–500 g	CHF 0.83	à partir de 101 g CHF 0.01 par 20 g
		501–1000 g	CHF 1.25	à partir de 501 g CHF 0.01 par 20 g

Prix par envoi, TVA incluse

Indemnités

Indemnités de tri

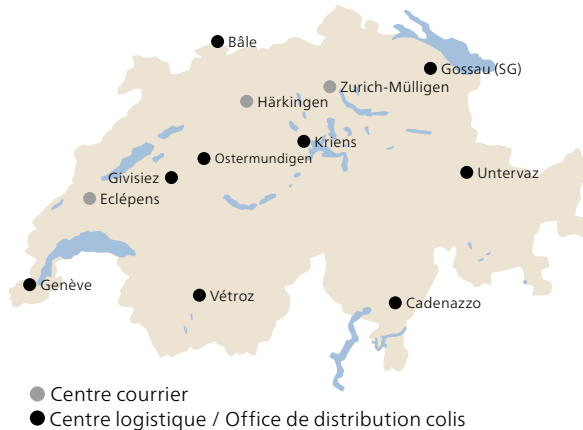
Vous pouvez décider de déposer vos envois triés ou non triés. Un tri préalable est indemnisé à hauteur de 15 centimes par envoi par la Poste. Vous ne pouvez bénéficier d'une indemnité de tri que pour les envois de plus de 100 g, à partir d'une remise minimum, par dépôt et par jour, de 3000 envois et d'un niveau de tri circonscription de distribution (avec utilisation des fichiers de tri les plus récents).

- Déposez les envois pré-triés enliassés et empilés dans des conteneurs collectifs ou sur palettes. Aucune autre forme de dépôt des envois n'est possible. Des informations complémentaires sur le dépôt des envois figurent dans les spécifications «Contenants, enliassage et étiquetage» ou à l'adresse www.poste.ch/prestations-prealables.
- Les envois pré-triés peuvent être déposés au plus tôt la semaine précédant la semaine de distribution.

Indemnités de site

Les critères généralement applicables en matière de point de dépôt, de contenant et de quantité minimale (10 000 envois par dépôt et par jour) pour l'octroi d'indemnités de site s'appliquent également au produit «Envoi pour élections et votations».

Centre courrier	Centre logistique / Office de distribution colis
-1.5 c.	-1 c.



Vous trouverez de plus amples informations sur: www.poste.ch/prestations-prealables.

Affranchissement

Déposez toujours vos «envois pour élections et votations» avec une marque d'affranchissement PP et un bordereau de dépôt/bulletin de livraison établi en ligne. Vous pouvez également transmettre vos données d'envoi sous forme électronique via DataTransfer. Nous vous adresserons une facture pour le règlement des frais de vos «envois pour élections et votations». Le paiement au comptant n'est pas possible.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sous www.poste.ch/affranchissementpp et sur www.poste.ch/datatransfer

Livraison

Les conditions de dépôt des envois sont en principe les mêmes que pour les envois en nombre du Courrier B. Pour les grandes quantités, le dépôt des envois se fait de préférence dans des conteneurs à lettres. Ceux-ci peuvent être empilés dans des conteneurs collectifs ou sur des palettes. Votre conseillère à la clientèle ou votre conseiller à la clientèle est à votre disposition pour vous informer sur la commande de conteneurs à lettres et de conteneurs collectifs.

Si vous le souhaitez, la Poste vient chez vous pour prendre en charge les envois. Commandez votre prise en charge individuelle sur www.poste.ch/prises-en-charge ou par téléphone au numéro gratuit 0800 825 800.

Si une série d'impressions est nécessaire lors de la production des envois non triés, vous devrez trier les envois dans l'ordre alphabétique des noms des destinataires. Un tri par noms de rue n'est pas autorisé.

Possibilités d'envoi alternatives

Les modes d'expédition classiques constituent une alternative au produit «Envoi pour élections et votations». Si le délai est trop court, par exemple, vous pouvez choisir entre les procédures suivantes:

- Vous utilisez l'enveloppe de transmission aller-retour certifiée et envoyez le matériel de vote par Courrier A ou Courrier B. Il faut par ailleurs respecter les normes de présentation de la Poste et les spécifications du produit utilisé.
- Utilisez une enveloppe à usage unique et envoyez les documents sous pli fermé en Courrier A ou Courrier B. Il faut par ailleurs respecter les normes de présentation de la Poste et les spécifications du produit utilisé.

Expédition à destination de l'étranger

Il n'existe aucun produit spécial équivalent de l'«Envoi pour élections et votations» destiné à l'envoi de matériel de vote aux Suissesses et aux Suisses de l'étranger. Utilisez simplement l'offre d'expédition standard de la Poste pour les envois à l'étranger.

Vous pouvez déposer les envois pour élections et votations vers l'étranger sous forme d'envoi de documents. Si vous utilisez une enveloppe de transmission aller-retour, il doit s'agir d'une version certifiée. Celle-ci répond également aux normes internationales (réglementation de l'Union postale universelle). L'utilisation du code Datamatrix statique est également importante pour les envois internationaux si une étiquette-empreinte figure à droite de l'adresse. Pour les envois internationaux, utilisez en principe l'affranchissement PP.

Veillez penser à déposer votre matériel de vote nettement plus en têt pour un envoi à l'étranger, afin de garantir une distribution ponctuelle. Le dépôt des envois doit être effectué environ cinq semaines avant le jour des élections/votations. Veuillez vous référer aux durées d'acheminement spécifiques aux pays sur www.poste.ch/info-int.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le courrier international sur www.poste.ch/documents-international.

Envoi en retour du matériel de vote

Pour le retour à la commune du matériel de votations ou d'élections complété par les citoyennes et les citoyens, la Poste propose l'envoi commercial-réponse (ECR). La facturation de l'envoi commercial-réponse est effectuée avec le code Datamatrix. Votre conseillère ou votre conseiller à la clientèle vous renseignera volontiers à ce sujet. Des renseignements complémentaires sont également disponibles sur www.poste.ch/elections-et-votations dans le [factsheet Envoi commercial-réponse \(ECR\) pour les envois pour élections et votations](#).

Veillez attirer l'attention de vos électrices et électeurs sur le fait que l'envoi réponse du Courrier B doit être effectué au plus tard le mardi* précédant le scrutin pour que la distribution soit effectuée à temps. Les envois en Courrier A peuvent être déposés jusqu'au vendredi*.

*Jusqu'au délai de dépôt de la filiale de la Poste/de la filiale en partenariat ou jusqu'à la dernière levée des boîtes aux lettres ce jour-là.

Refus d'acceptation par les autorités

Selon les dispositions légales, les autorités peuvent refuser d'accepter les envois-réponse des électrices et électeurs, en particulier lorsque ces envois ont été remis trop tard ou sont insuffisamment affranchis. Les envois ne sont alors pas distribuables. Dans ces cas, la Poste renonce à retourner l'envoi à l'expéditeur et l'élimine de manière sûre.

Enveloppe de transmission aller-retour certifiée

L'enveloppe de transmission aller-retour certifiée protégera de manière efficace le matériel de vote contre toute détérioration. Grâce à une perforation optimisée, l'enveloppe de transmission aller-retour peut être ouverte sans problème par les électrices et les électeurs et être utilisée pour le scrutin.

Veillez également veiller au respect des directives pour la gestion des cartes de légitimation.

Vous avez le choix entre deux types d'enveloppes: avec fenêtre à gauche ou fenêtre panoramique. L'expédition des deux types s'effectue avec un code Datamatrix sur la carte de légitimation. Celui-ci assure une identification claire comme «envoi pour élections et votations» officiel.

La production des enveloppes est laissée à votre libre appréciation. La seule condition est que le fabricant d'enveloppes soit en mesure de respecter les directives de la Poste.

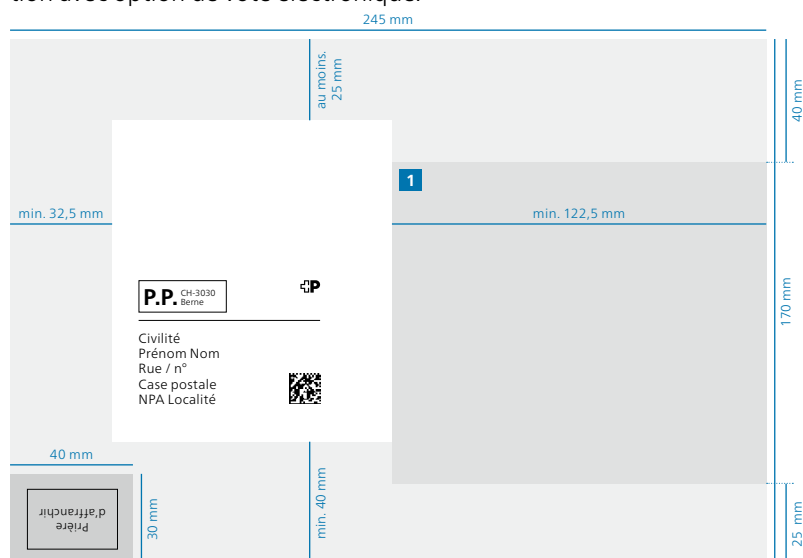
Les spécifications de l'enveloppe en bref

Critère	Description
Format *	245 x 170 mm
Papier	Min. 110 g/m ² , blanc
Rabats latéraux	Collés de l'intérieur
Film de la fenêtre	Film transparent, pas de papier cristal
Position de la fenêtre	<p>Version avec fenêtre à gauche</p> <ul style="list-style-type: none"> – Distance par rapport au bord 32,5 mm min. à gauche, 122,5 mm min. à droite en haut: min. 25 mm, en bas: min. 40 mm <p>Version avec fenêtre panoramique</p> <ul style="list-style-type: none"> – Distance par rapport au bord 32,5 mm à gauche et à droite 40 mm en haut et en bas
Perforation	Languette de déchirage s'ouvrant de droite à gauche
Fermeture	Bande adhésive ou gommage; peut être choisie librement.
Languette	Hauteur minimale: 52 mm
Position de la languette	Pour le premier envoi en haut, pour le retour par les votants, en bas
Surimpression enveloppe recto	<p>Version avec fenêtre à gauche: Les surimpressions ne sont autorisées que dans la zone imprimable (voir illustration sur la page suivante). La mention facultative «Prière d'affranchir» peut aussi être apposée.</p> <p>Version avec fenêtre panoramique: pas de surimpression autorisée. Seule la mention «Prière d'affranchir» peut être apposée si nécessaire.</p>
Surimpression enveloppe verso identification de certification	Identification et emplacement: Impression de la mention «Certifié par Poste CH SA» selon le modèle à droite, à gauche ou en bas avec une marge de l'ordre de 15 mm par rapport au bord de l'enveloppe. Police Arial, taille minimale 9 points. Sinon vous pouvez imprimer librement au verso.
Mention «Prière d'affranchir»	Facultatif / placement en bas à gauche (à l'intérieur d'une zone de 40 x 30 mm). Il est également possible d'apposer la mention « Prière d'affranchir »

* En cas d'urgence une tolérance de +/- 5 mm peut être accordée pour chaque dimension. Pour cela, adressez-vous à votre conseillère ou à votre conseiller à la clientèle.

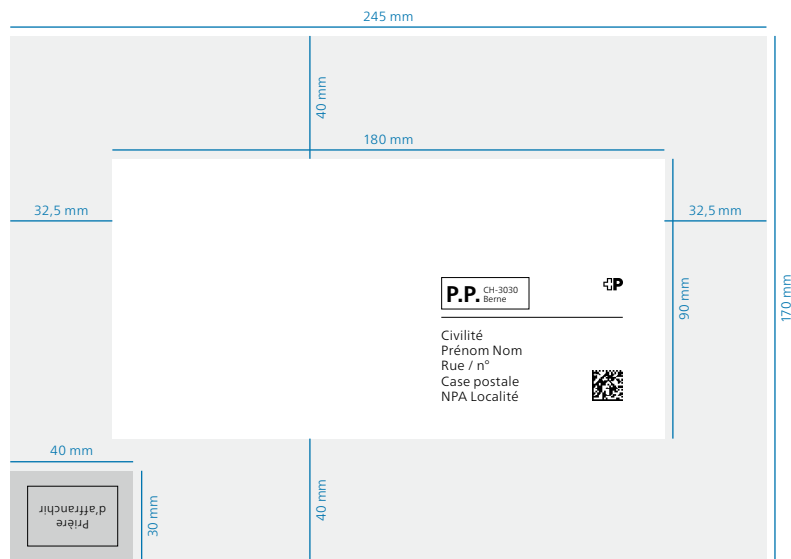
Recto version avec fenêtre à gauche

Cette enveloppe correspond aux directives pour les cartes de légitimation avec option de vote électronique.



1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes

Recto: version avec fenêtre panoramique



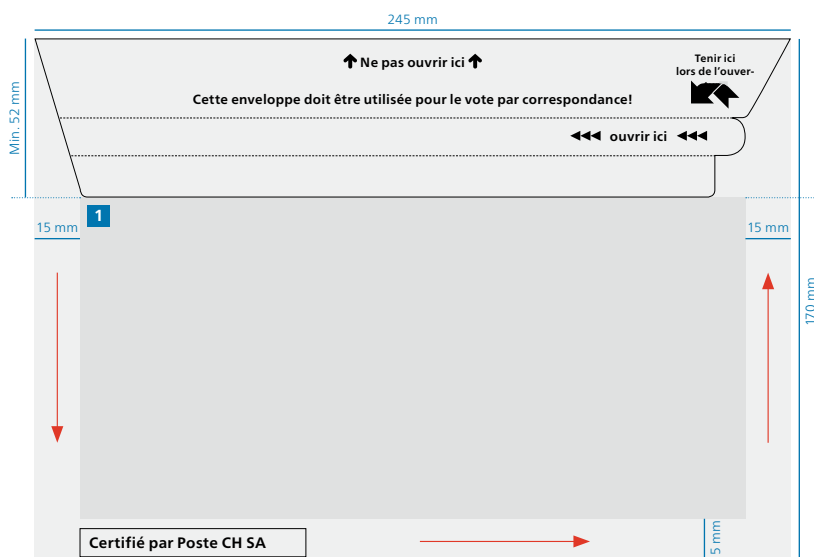
Identification de la certification au verso:

L'impression de la mention encadrée «Certifié par Poste CH SA» peut être placée à tout endroit à droite, à gauche ou en bas avec une marge de l'ordre de 15 mm par rapport au bord de l'enveloppe. La distance avec le bord supérieur doit être de 52 mm minimum (en dessous de la languette).

Police Arial, taille minimale 9 points. Le reste de la surface peut être imprimé librement.

Certifié par Poste CH SA

Alignement du texte dans le sens de la flèche (voir graphique ci-après)

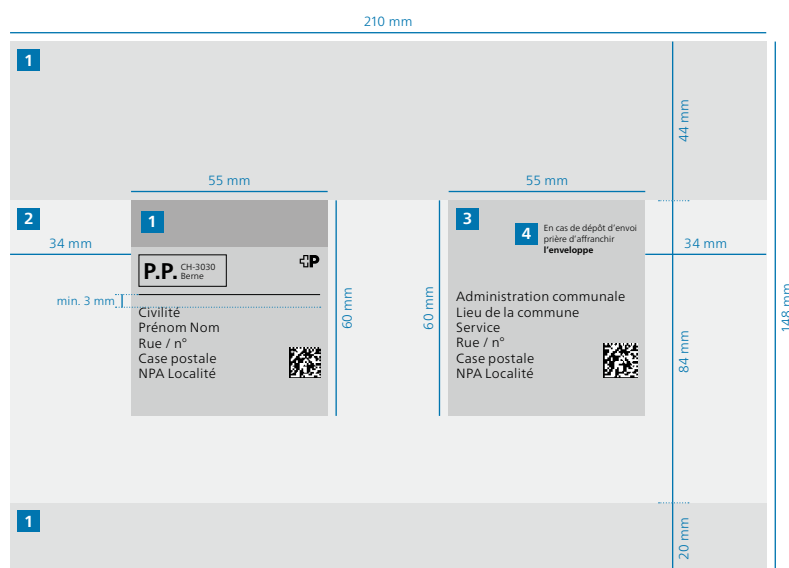


1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes

Normes de présentation de la carte de légitimation

Critère	Description
Format	Le choix du format est libre. Les dimensions sont basées sur un format A5 (210 × 148 mm).
Couleur du papier	L'adresse visible dans la fenêtre doit être imprimée sur fond blanc. Les autres zones de la carte de légitimation peuvent être de couleur.
Adressage	<p>Version avec fenêtre à gauche</p> <ul style="list-style-type: none"> – Uniquement adressage à gauche possible – Adressage toujours avec code Datamatrix <p>Version avec fenêtre panoramique</p> <ul style="list-style-type: none"> – En bas à droite, conformément aux normes de présentation de la Poste pour l'expédition de lettres. – Adressage toujours avec code Datamatrix
Adressage	<p>Adresse du destinataire: Trois lignes minimum, six lignes maximum; lignes de l'adresse alignées à gauche, taille des caractères min. 9 points Vous trouverez de plus amples informations sur www.poste.ch/presentationlettre.</p> <p>Affranchissement PP: Espace minimum de 3 mm entre la ligne de séparation sous la marque d'affranchissement PP et la première ligne de l'adresse du destinataire, marque d'affranchissement P.P. encadrée ou non (étranger: toujours encadrée) et avec identification du prestataire du service postal au moyen du logo de la Poste ou de la mention «Poste CH SA». Vous trouverez de plus amples informations sur www.poste.ch/affranchissementpp</p>
Code Datamatrix	Obligatoire pour les deux types de fenêtres. Taille minimum dans l'adresse d'expédition: 9 × 9 mm Taille minimale de l'adresse de retour: 11 × 11 mm Emplacement: Le code Datamatrix doit être imprimé à droite à côté de l'adresse et être entouré d'une zone vierge d'environ 2 mm. Il est placé à hauteur de la sixième ligne de l'adresse. Si l'adresse comporte moins de six lignes, le code Datamatrix sera apposé sur la ligne de l'adresse la plus basse.
Visibilité de l'adresse et du code Datamatrix dans la fenêtre de l'enveloppe	L'adresse ainsi que le code Datamatrix doivent être et rester visibles dans tous les cas, même si le contenu de l'envoi ne se trouve pas toujours au même endroit dans l'enveloppe ou s'il se déplace. Posez l'envoi sur le bord supérieur et sur le bord droit et tapez légèrement l'envoi sur une surface dure. Si, après cela, l'adresse et le code Datamatrix sont encore visibles, cela signifie qu'ils sont correctement placés.
Adresse de retour	L'adresse pour le retour doit être entièrement préimprimée en couleur noire et toujours munie d'un code Datamatrix afin que l'envoi soit identifié en tant qu'«envoi pour élections et votations». Si vous disposez d'une case postale, la mention «Case postale» doit toujours figurer sur la ligne au-dessus du numéro postal d'acheminement et de la localité.

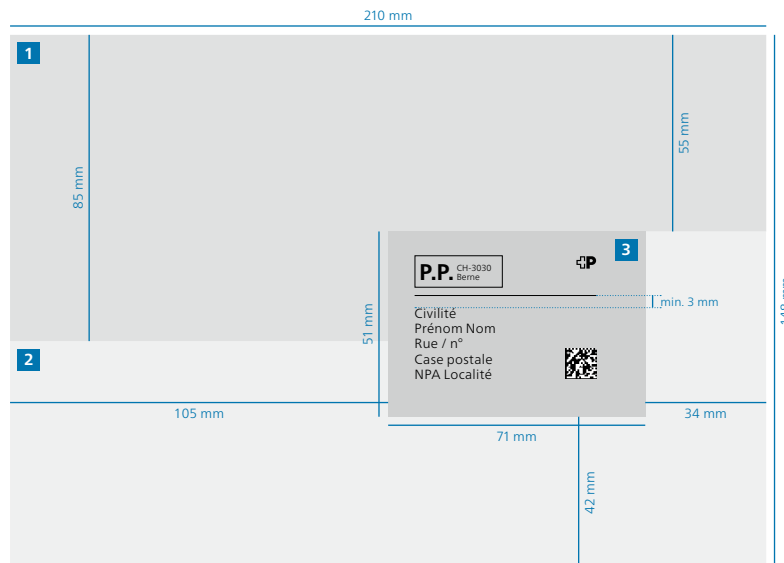
Mesures carte de légitimation A5 pour fenêtre à gauche



- 1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes
- 2 La zone doit rester libre
- 3 Zone pour informations postales, zone d'adresse et d'affranchissement
- 4 Mention: facultative

Si vous souhaitez utiliser l'envoi commercial-réponse (ECR) pour les envois pour élections et votations, vous trouverez les informations importantes et les mesures correspondantes de la carte de légitimation dans le [factsheet «Envoi commercial-réponse \(ECR\) pour les envois pour élections et votations»](#) sur www.poste.ch/elections-et-votations.

Mesures carte de légitimation A5 pour fenêtre panoramique



Les mêmes dimensions s'appliquent au recto et au verso.

- 1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes
- 2 La zone doit rester libre
- 3 Zone pour informations postales d'adresse et d'affranchissement

Si vous souhaitez utiliser l'envoi commercial-réponse (ECR) pour les envois pour élections et votations, vous trouverez les informations importantes et les mesures correspondantes de la carte de légitimation dans le [factsheet «Envoi commercial-réponse \(ECR\) pour les envois pour élections et votations»](#) sur www.poste.ch/elections-et-votations.

Code Datamatrix statique.

Pour être identifié comme «envoi pour élections et votations», l'envoi doit comporter un code Datamatrix dans la zone d'adresse de la carte de légitimation. Ceci aide au traitement et à l'orientation de l'envoi au cours du processus d'expédition. Il est reconnu sans problème par les installations de tri du courrier et assure que l'envoi en retour sera identifié comme «envoi pour élections et votations». Le code Datamatrix statique ne fournit aucune indication sur le destinataire.

Les deux codes Datamatrix nécessaires pour les trajets aller et retour peuvent être téléchargés sur www.poste.ch/elections-et-votation. Si vous utilisez l'envoi commercial-réponse (ECR) pour les envois pour élections et votations pour le retour, vous avez besoin d'un ECR avec code Datamatrix individuel généré par la Poste. Vous trouverez toutes les informations importantes [dans le factsheet «Envoi commercial-réponse \(ECR\) pour les envois pour élections et votations»](#) sur www.poste.ch/elections-et-votations.

Envoi «pro clima»

De nombreux électrices et électeurs attendent des pouvoirs publics qu'ils donnent le bon exemple en matière de protection du climat. Le label «pro clima» garantit un traitement des lettres adressées par la Poste avec compensation du CO₂ à 100%. La Poste prend à sa charge l'ensemble des suppléments liés

à la compensation des émissions de CO₂ lors de l'expédition d'envois en Suisse et à l'étranger. Concrètement, cette mesure concerne les lettres et les colis, mais aussi les imprimés et les marchandises. Notre clientèle ne paie aucun supplément en ce sens. Plus d'informations sur www.poste.ch/climat

Bon à tirer

Misez sur la sécurité et faites vérifier par nos spécialistes du «bon à tirer» la présentation physique de la carte de légitimation ainsi que celle de l'enveloppe de transmission aller-retour avant la production.

Le conseil pour le bon à tirer est disponible dans toutes les régions de Suisse et dans toutes les langues officielles: Vous trouverez de plus amples informations sur: www.poste.ch/bon-a-tirer.

Envois non distribuables

La Poste retourne les envois non distribuables à l'adresse d'expéditeur imprimée et complète. Si cette adresse fait défaut, l'envoi est retourné à la filiale figurant sur la marque d'affranchissement. Les envois sont distribués à l'expéditeur lors de la distribution ordinaire ou ce dernier est invité à venir les retirer.